

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 26 mai 2015**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Julia THOMSON, Anne-Sophie LEDOYEN, Bernard SARDA, Carole GUINOT, Fabienne MIRAS, Alain CECCHINATO, Patrice LABOULLE, TONNELIER Patricia, Eric BLANC, Martin WINYARD.

Pouvoirs : Catherine MIALHES donne pouvoir à Julia THOMSON  
Sandrine RICHOU donne pouvoir à Fabienne MIRAS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour, une délibération modificative relative à la donation du terrain DEFORGE

#### **Le conseil à l'unanimité approuve cette modification**

##### **-1- Financement des travaux de voirie :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat intercommunal de voirie de la Région de Ginestas, Etablissement Public de Coopération intercommunale auquel la commune a délégué sa compétence « voirie ». Le programme de travaux prévus concerne : des travaux de VRD et l'entretien de la voirie intra-muros.

Il informe le Conseil de la possibilité de demander au syndicat de faire un emprunt pour le compte de la commune afin de financer ces travaux. L'emprunt serait de 130.000 €. Le remboursement peut se faire par fiscalisation (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt) ou par budgétisation (paiement de l'annuité par la Commune au SIVRG chaque année)

**Le Conseil Municipal, demande au Syndicat intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas de réaliser un emprunt de 130.000 € afin de financer les travaux du programme de 2015 sur une durée de 15 ans. Précise que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation**

##### **-2- Renforcement BT chemin de la Trille sur poste BASCULE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant le « Renforcement BT CHEMIN DE LA Trille sur le poste BASCULE »

Ce projet comprend les travaux d'électrification, mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public et de communications électroniques.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à :

|   |          |
|---|----------|
| ☒ Réseau électricité                      | 78.000 € |
| ☒ Travaux d'éclairage public              | 8.520 €  |
| ☒ Travaux de communications électroniques | 14.300 € |

Pour l'ensemble de ces opérations, la Commune devra verser la somme de 26.070 €.

**Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement, confie au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et de communications électroniques imposés par ce projet.**

### **-3- Création d'un poste de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire, rappelle à l'assemblée que M. BONA a reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour un avancement au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe, il propose donc de créer ce poste et supprimer le poste qu'il occupe actuellement.

**Le Conseil Municipal, décide de créer un poste de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste de Technicien.**

### **-4- Tarif location CAC pour Assemblée Générale**

Monsieur le Maire fait part au conseil des demandes émanant de GROUPAMA et du Crédit Agricole qui sollicitent le prêt d'une salle pour l'organisation de leurs prochaines assemblées générales. Il propose au conseil de répondre favorablement mais de fixer un tarif spécial pour ce genre de manifestation

**Le conseil donne son accord pour le prêt de la salle du complexe d'animation culturel pour des assemblées Générales et décide que le montant de la location de la salle pour une Assemblée Générale hors associations communales sera de : 200 €**

### **-5- Détail des attributions de subventions aux associations**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de fixer le détail des subventions aux associations. Il rappelle le montant des subventions accordées en 2014 et présente les différentes demandes déposées pour 2015.

**Le conseil décide de reconduire, avec quelques ajustements les subventions de fonctionnement de 2014. Une nouvelle subvention est attribuée à l'association X Trail, une subvention exceptionnelle sera versée au Tennis Club pour l'achat de filet coupe-vent (suite à l'abattage des cyprès) et à la Fleur de l'Age pour l'anniversaire de l'association.**

### **-6- Feu d'artifice 2015**

Monsieur le Maire présente au conseil un devis pour le feu d'artifice du 14 juillet. La société PYRAGRIC a assuré en 2014 cette prestation avec succès, il propose de reconduire la commande pour un montant équivalent soit 3.100 €TTC

**Le Conseil donne son accord pour le devis présenté d'un montant de 3.100 €TTC**

**-7- Prise en charge par les familles des dégâts occasionnés sur les biens communaux**

Monsieur le Maire indique aux conseillers que des actes de vandalisme ont été commis sur 3 WC publics, suite à ces dégradations il est nécessaire de les changer intégralement. Deux enfants mineurs convoqués avec leur parent en présence de l'ASVP et d'un gendarme ont reconnu être les auteurs de ces dégradations.

Monsieur le Maire propose qu'il soit demandé aux parents de prendre en charge les frais inhérents au remplacement du matériel dégradé, sans qu'aucune plainte ne soit déposée. Le montant de ce matériel s'élève à : 532,93 €

**Le Conseil donne son accord pour qu'il soit demandé aux parents des enfants ayant provoqué les dégradations sur les WC publics de prendre en charge les frais liés au remplacement de ce matériel.**

**-8- Transfert de propriété des platanes de l'avenue des Platanes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par courrier du 21 janvier 2015 la commune c'est opposé à l'abattage du platane situé devant la maison de M. André FABRE avenue des Platanes prévu par le Conseil Général.

Il présente un courrier du Conseil Général reçu le 20 mars 2015 dans lequel il est précisé que l'arbre sera quand même abattu à moins que la commune prenne à sa charge la propriété des plantations.

Il est indiqué que le Département transfère la totalité des arbres d'une traverse, en l'occurrence 10 arbres allant des PR+250 au PR 0+341.

Il propose que la commune prenne en charge la propriété de ces 10 arbres.

**Le Conseil donne son accord pour que la commune prenne en charge la propriété des 10 platanes bordant l'avenue des Platanes**

**-9- Décision Modificative n° 1 : Donation DEFORGES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que M. DEFORGE a cédé à la commune pour l'Euro symbolique une parcelle de terrain située chemin de la Garde.

Cette parcelle a été évaluée sur l'acte de transfert de propriété à 100 €.

Il convient donc prévoir au budget les crédits suivants :

Compte 2111-73 : 100 €

Compte 1328 : 100 €

**Le conseil approuve la décision modificative proposée.**

**La séance est levée à 20 h 15**

